

marque fut utilisée au moins durant les années 1978-79; elle est toujours accompagnée d'une marque de recommandation de poste aérienne, habituellement au recto; et les plis proviennent exclusivement de pays étrangers et sont destinés à une institution bancaire de Montréal.



## NOUVELLE FORMULE DES BUREAUX AUXILIAIRES

par Michel Gagné

Qui d'entre nous n'a pas été un jour ou l'autre dans l'obligation de se procurer des timbres, ou autres services, par l'entremise d'un bureau auxiliaire. Le système actuel des bureaux auxiliaires est bien connu depuis de nombreuses années. Nous savons tous où les trouver que ce soit dans une pharmacie, une tabagie, un dépanneur ou autre commerce.

Voilà que la Société canadienne des postes décide de modifier non seulement le nom mais également le concept de ces bureaux. Désormais, ils seront considérés comme des points de vente au détail et recevront le titre de "comptoirs postaux". Est-ce que cela amènera un changement au niveau des marques postales? Comme l'on sait, les bureaux auxiliaires utilisent actuellement, en grande partie, les marques carrées appelées POCON. Elles sont, en principe, identifiées comme provenant de ce type de bureau. Seul l'avenir nous le di-

ra, mais il sera intéressant de surveiller l'application de cette nouvelle politique à ce chapitre.

En principe le nouveau système devrait être appliqué bientôt car les contrats liant la SCP et les exploitants prenait fin le 30 septembre 1987. Par contre, ces derniers bénéficiaient de deux possibilités: ils pouvaient signer un nouveau contrat ou prolonger l'ancien pour 120 jours. Ce changement constitue, selon la SCP, une amélioration majeure par rapport à l'ancien système des bureaux de poste auxiliaires. La principale orientation des nouveaux contrats est d'intégrer les heures d'affaires du comptoir postal aux affaires régulières de l'exploitant.

De plus, ils ne seront plus tenus d'allouer un espace défini aux opérations postales. Ils pourront étaler et vendre les produits et services postaux comme ils le feraient pour toute autre marchandise.